

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

Convocation du 28 mars 2023 – Affichage du 30 mars 2023

Suite à convocation de Monsieur le Maire, le conseil municipal s'est réuni, salle polyvalente, le vendredi 7 avril à 18H30.

Présents : Outre Monsieur le Maire, Monsieur Blanc G, Mesdames Dupré S et Domerego M, Adjoint, Mesdames, Ratajczak P et Messieurs Beninati S, Nicaise O, Pavone L, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Barsotti C représentée par pouvoir à Madame Dupré S et Madame Videau A représentée par pouvoir à Madame Ratajczak P.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicaise O, désigné à l'unanimité.

Ordre du jour : Approbation du PV du 14 mars 2023 - Budget 2023 de la commune - Budget 2023 de la régie de l'eau et de l'assainissement - Délibérations financières - Motion concernant le lycée Goscinny - Questions diverses.

En préambule, Monsieur le Maire souligne l'importance de cette séance car elle est consacrée à l'approbation des budgets pour l'année 2023 de la commune et de la Régie de l'eau et de l'assainissement.

APPROBATION DU PV DU 14 MARS

Le procès-verbal du 14 mars est adopté à l'unanimité et mis à la signature.

BUDGET 2023 DE LA COMMUNE (DEL2023-014)

Monsieur le Maire rappelle que les budgets de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement ont été élaborés sur la base du rapport d'orientations budgétaires, débattu lors de la précédente séance du conseil municipal. Ils sont conformes aux orientations définies et s'articulent autour de deux axes importants :

- Ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages qui supportent déjà une importante hausse des prix à la consommation
- Contenir les dépenses de fonctionnement du mieux possible de façon à pouvoir privilégier l'investissement

Avant de donner la parole à Madame Sylviane Dupré, Monsieur le Maire indique que le budget de la commune s'équilibre à 663 000 € en fonctionnement et à 790 000 € en investissement.

Madame Sylviane Dupré, adjointe aux finances présente les différents chapitres du budget de la commune.

En section de fonctionnement, elle indique que les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à 2022 cela est essentiellement dû à l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. Les charges de personnel demeurent stables.

En ce qui concerne l'emprunt contracté pour le logement du moulin, Madame l'adjointe indique que le taux d'intérêt est en hausse car il est indexé sur le taux du livret A.

Ainsi, le budget de fonctionnement 2023 s'équilibre à 663 000 € et est en hausse de 12.49% par rapport à 2022.

RECETTES	MONTANTS	DEPENSES	MONTANTS
R002-Résultat reporté	366 736.07 €	011-Charges à caractère général	176 300.00 €
013-Atténuation de charges	2 000,00 €	012-Charges de personnel	130 000,00 €
70-Produits des services	15 520.93 €	014-Atténuation de produits	1 500,00 €
73-Impôts et taxes	73 353,00 €	65-Autres charges de gestion courante	94 700,00 €
731-Fiscalité locale	89 700.00 €	66-Charges financières	500,00 €
74-Dotations et participations	84 920.00 €	023-Virement à la section d'investissement	260 000,00 €
75-Autres produits de gestion courante	30 770,00 €		
TOTAUX	663 000,00 €	TOTAUX	663 000,00 €

Monsieur le Maire remercie Madame Dupré pour sa présentation succincte. Puis, il donne le détail des postes de dépenses les plus importants.

En ce qui concerne l'énergie, l'augmentation annoncée est de plus de 105% et Monsieur le Maire se félicite d'avoir opté pour les tarifs réglementés car ceux-ci limitent à 25% en moyenne l'augmentation appliquée.

L'augmentation du poste assurances est due au contrat du nouveau véhicule, assuré tous risques.

Les charges de personnel ont également été augmentées car, il a été décidé d'élargir le champ des missions du personnel technique, ce qui engendrera une évolution des salaires. Il est à noter qu'il y a des mouvements de personnel avec le départ de Monsieur Delias, l'arrivée d'un nouvel agent sur un poste à temps plein et d'un autre début mai sur un poste à temps partiel dans le cadre des contrats d'accompagnement à l'emploi.

Le poste vacant en administratif a été pourvu à temps partiel également afin de seconder Karine Beninati.

L'endettement de la commune est faible et se limite à l'emprunt relatif à la réhabilitation du logement du moulin et à celui relatif aux travaux d'électrification effectués par le Sictiam (anciennement Sdeg).

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe globale des subventions de fonctionnement destinées aux associations est de 6 500 €. Il précise que la somme affectée aux associations qui ont fait part de leurs besoins a été inscrite pour un montant global de 3 050 € (ACPG-CATM pour 200 €, les amis du rail pour 200 €, les sapeurs-pompiers de l'Escarène pour 150 € et le CDFTT pour 2 500 €). Le solde sera affecté après examen des demandes reçues tardivement.

En ce qui concerne les recettes, Monsieur le Maire indique que les remboursements du budget de l'eau vers le budget de la commune ont été réévalués en raison du temps passé par les agents de la commune pour assurer le fonctionnement de la régie.

Madame Dupré poursuit en présentant la section d'investissement. Elle s'équilibre à 790 000 €. Puis elle présente les différents programmes.

RECETTES	MONTANTS	DEPENSES	MONTANTS
R002-Résultat reporté	375 488.46 €	16-Remboursements emprunts	1 800,00 €
10-Dotations, fonds divers, réserves	29 511.54 €	20-Immobilisations incorporelles - La Dounga : 15 000 € - Maison Auzias : 5 200 €	20 200,00 €
13-Subventions d'investissement - Gros travaux de voirie : 15 000 € - Acquisition camion : 4 900 € - Salle rurale : 95 100 € - Aménagement salle rurale : 4 000 €	119 000,00 €	21-Immobilisations corporelles - Gros travaux de voirie : 50 000 € - Bâtiments communaux : 40 000 € - Achats de matériel : 23 000 € - Acquisitions foncières : 110 000 € - Equipement salle rurale : 15 000 €	238 000,00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	260 000,00 €	23-Immobilisations en cours - Gros travaux de voirie : 220 000 € - Bâtiments communaux : 70 000 € - Maison Auzias : 40 000 € - Salle rurale : 200 000 €	530 000,00 €
024-Produits de cession	1 000,00 €		
041-Ecritures patrimoniales	5 000,00 €		
TOTAUX	790 000,00 €	TOTAUX	790 000,00 €

Elle indique que les programmes existants ont été abondés et qu'un nouveau programme dédié à l'aménagement de salle rurale a été créer avec 15 000 € de crédits.

Monsieur le Maire précise que les ajustements de programmes ont été opérés pour être le plus sincère possible.

Puis, il donne la parole à Monsieur Georges Blanc, adjoint en charge des travaux.

Monsieur Blanc énumère les différents travaux identifiés à ce jour et qui devront être mis en œuvre à partir de cette année. Il insiste sur la difficulté à trouver des entreprises pour les réaliser.

CM DU 07/04/2023

Il informe le conseil municipal que les fresques de la future salle rurale seront conservées et mises en valeur.

Parmi les travaux identifiés, on recense le goudronnage du parvis de la gare, la réfection du mur de soutènement du jardin d'enfants de l'avenue de la gare, une première phase pour réhabilitation de la maison Auzias (lancement du marché de maîtrise d'œuvre).

Il précise qu'un aménagement de la route Nationale dans la traversée du village est prévu sous maîtrise d'ouvrage de la SDA.

Monsieur le Maire précise que l'Agence 06 a d'ores et déjà rédigé une note de faisabilité pour la réhabilitation de la maison Auzias en 4 appartements (T3 et T4) et en locaux commerciaux ou artisanaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2023 de la commune, toutes sections confondues, arrêté à 663 000 € en fonctionnement et à 790 000 € en investissement.

BUDGET 2023 DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (DEL2023-015)

Monsieur le Maire indique que la section d'exploitation du budget de la régie de l'eau et de l'assainissement s'équilibre à 87 600 € et à 238 800 € en section d'investissement.

Puis il donne la parole à Madame Sylviane Dupré, adjointe aux finances.

Madame Dupré présente les différents chapitres de la section de d'exploitation, qui s'équilibre à 87 600 €.

RECETTES	MONTANTS	DEPENSES	MONTANTS
R002-Résultat reporté	30 894.18 €	011-Charges à caractère général	32 200.00 €
70-Ventes et prestations de service	42 200.00 €	012-Charges de personnel	10 000,00 €
75-Autres produits de gestion courante	5.82 €	014-Atténuation de produits	4 100,00 €
77-Amortissements	14 500,00 €	022-Dépenses imprévues	3 000,00 €
		023-Virement à la section d'investissement	1 800,00 €
		042-Dotation aux amortissements	30 000,00 €
		65-Autres charges de gestion courante	1 500,00 €
		66-Charges financières	4 000,00 €
		67-Charges exceptionnelles	500,00 €
		68-Provision pour dépréciation	500,00 €
TOTAUX	87 600,00 €	TOTAUX	87 600,00 €

Madame l'adjointe précise que, comme pour le budget de la commune il a fallu tenir compte des augmentations du coût de l'énergie.

En section d'investissement, Madame Dupré indique que l'équilibre est établi à 238 800 € et présente les différents programmes.

RECETTES	MONTANTS	DEPENSES	MONTANTS
R001-Excédent reporté	204 297.81 €	20-Immobilisation incorporelles - Frais études sur le réseau : 5 000 € - Frais études STEP : 8 300 €	13 300,00 €
10-Dotation fonds divers de réserves	2 702.19 €	21-Immobilisations corporelles - Matériel spécifique d'expl : 13 000 € - Branchements et compt : 25 000 €	38 000,00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	1 800,00 €	23-Immobilisations en cours - Travaux sur le réseau : 165 000 €	165 000,00 €
040-Amortissements	30 000,00 €	16-Emprunt et dettes assimilées	8 000,00 €
		040-Amortissement des subventions	14 500,00 €
TOTAUX	238 800,00 €	TOTAUX	238 800,00 €

Monsieur le Maire précise que le programme branchements et compteurs servira à rendre accessibles, la dizaine de compteurs qui se trouvent encore à l'intérieur des habitations.

CM DU 07/04/2023

Il indique que dans l'avenir, il serait souhaitable de prévoir l'installation générale de compteurs connectés pour une télérelève, ce qui permettra de gagner du temps mais surtout de détecter plus vite toute sorte de fuite chez les abonnés.

En ce qui concerne l'acquisition du foncier lié à la station de traitement des eaux usées, Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition de la dernière parcelle devant intervenir sous peu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2023 de la régie de l'eau et de l'assainissement, toutes sections confondues, arrêté à 87 600 € en exploitation et à 238 800 € en investissement.

TAUX DES TAXES LOCALES (DEL2023-016)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2020 et 2022.

Il précise que la taxe d'habitation a été maintenue sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et demeure affectée au bloc communal. Les communes ne votaient plus le taux d'imposition de cette taxe et l'article 16 précité avait précisé que ce taux était égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019.

Puis il donne la parole à Madame Sylviane Dupré.

Madame Dupré indique qu'en 2023, les communes retrouvent le pouvoir de moduler leur taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à condition que cela se fasse en lien avec les taxes foncières.

Afin de ne pas altérer encore plus le pouvoir d'achat des familles, Madame l'adjointe propose de maintenir les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti et donc de ne pas appliquer de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi, les taux pour l'année 2023 seront les suivants :

– Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19.89%
– Taxe foncière sur le bâti	24.65 %
– Taxe foncière sur le non bâti	45.34 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

TAUX DE LA TAXE DE CONCESSION DE PATURAGE (DEL2023-017)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylviane Dupré.

Madame Dupré informe le conseil municipal que l'indice national des fermages établi par l'arrêté ministériel du 13 juillet 2022 a augmenté de 3.55%.

Elle propose, conformément audit arrêté ministériel et aux orientations budgétaires approuvées, de porter le montant de la location de la concession de pâturage à 3.15 € par hectare.

Elle précise que dans le cas du seul éleveur installé sur la commune, cela portera sa contribution de 322 € à 333 € à partir de 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter le montant de la location de la concession de pâturage à 3.15€ par hectare.

MOTION POUR LE LYCEE RENE GOSGINNY DE DRAP (DEL2023-018)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Région Sud Paca, autorité en matière de construction de lycées était très réservée sur l'intérêt de construire un lycée dans la vallée des Paillons. Il indique qu'aujourd'hui, après que les élus locaux et les parents d'élèves se soient battus pour obtenir cette construction, le Lycée René Goscinny est victime de son succès.

CM DU 07/04/2023

Non seulement il manque de place pour accueillir les lycéens et les étudiants post-bac mais il manque aussi de moyens financiers.

Monsieur le Maire propose de voter une motion allant dans le sens des besoins des lycéens et du corps enseignant.

Puis il donne la parole à Monsieur Olivier Nicaise pour présenter le projet de motion.

Monsieur Nicaise indique que le Lycée René Goscinny, dont la construction doit beaucoup à l'engagement des élus locaux, des enseignants et des parents d'élèves des Paillons constitue un atout important pour la population des vallées du Paillon et de l'Est de Nice et mérite d'être préservé et développé en fonction des besoins en scolarisation des lycéens des territoires concernés.

Il expose que :

Nous constatons une fois de plus un manque considérable en matière de moyens alloués à l'établissement pour travailler dignement et qualitativement.

Le conseil d'administration du Lycée, réuni les 2 et 9 février derniers ont adopté une motion présentée par les enseignants élus, dénonçant la baisse des moyens allant à l'encontre des intérêts des élèves. Les membres ont également délibéré contre la proposition de répartition de l'enveloppe d'heures bien trop faible pour permettre le bon fonctionnement de la structure pédagogique

Avec des effectifs en hausse en pré-bac pour la rentrée prochaine (822 attendus contre 798 accueillis cette année, soit 24 élèves en plus), la dotation globale horaire allouée par le rectorat est contre toute logique en diminution.

Moins de 18 heures à la rentrée prochaine, alors même que l'indispensable ouverture d'une division supplémentaire (une 5ème classe de 1ère générale) nécessitera au minimum 36 heures ! en 2 ans, l'établissement a perdu 50 heures et se voit cette année contraint de supprimer un poste en mathématiques.

La réduction des moyens se traduira forcément par une dégradation des conditions d'apprentissage. Plus d'élèves par classe sans possibilité de travailler en effectifs réduits. Moins d'accompagnement personnel. Pas assez d'heures pour doubler les heures d'éducation civique en seconde et plus assez d'heures pour réduire les effectifs lorsque les salles ne sont pas équipées pour accueillir des classes chargées. En mathématiques, les élèves de seconde n'auront plus d'accompagnement personnel et certains groupes de spécialité en 1ère se feront à 35 élèves.

Qui peut encore croire à une quelconque priorité gouvernementale pour l'Education ? le décalage est énorme entre la réalité de la politique mise en œuvre et les ambitions affichées par la communication du Ministère de l'Education Nationale. Les élus de la Communauté de communes du pays des Paillons déplorent, tout comme nous, élus de la commune de Touët de l'Escarène, ce triste constat.

Compte tenu du développement des communes des Paillons et de l'augmentation de la population qui en résulte, il devient urgent de prévoir un agrandissement de l'établissement qui depuis la transformation du BTS en DNMADE accueille ses étudiants en post-bac dans des salles provisoires constituées de containers préfabriqués.

Ainsi, Monsieur Nicaise propose aux élus de la commune de Touët de l'Escarène de renouveler leur demande au Conseil Régional, autorité compétente, pour que soit étudié dans les plus brefs délais, un projet d'agrandissement permettant d'accueillir dans des conditions dignes et efficaces les élèves et l'équipe pédagogique, le terrain sur lequel est implanté le lycée le permettant largement.

L'école publique restant une priorité, Monsieur Nicaise propose d'approuver la présente motion en soutien de celle adoptée par le conseil d'administration du lycée, dénonçant une situation qui contribue à dégrader les conditions d'enseignement, d'apporter le soutien du conseil municipal aux actions que les parents d'élèves et les enseignants seraient amenés à conduire pour obtenir les moyens nécessaires à la réussite des élèves. Mais aussi, de demander au rectorat de revoir à la hausse la dotation globale horaire pour la rentrée prochaine afin de répondre aux besoins de fonctionnement d'une structure pédagogique adaptée aux effectifs et de demander à la Région Sud Paca que soit étudié dans les plus brefs délais, un projet d'agrandissement prenant en compte l'augmentation de la population des communes des Paillons et permettant d'améliorer l'accueil les emplois du temps des élèves en pré-bac et d'accueillir les étudiants en post-bac dans de véritables salles de classes.

QUESTIONS DIVERSES

1. DEPLACEMENTS DANS LE PAYS DES PAILLONS

Sur la base du constat des difficultés de circulation dans le pays des Paillons, Monsieur le Maire indique que des rencontres ont été planifiées avec les autorités compétentes en matière de déplacements.

La dernière réunion, prévue le 4 avril dernier a été annulée à l'initiative de la Préfecture, ce qui laisse à penser que les élus, comme les habitants des Paillons ne sont pas pris au sérieux.

Monsieur le Maire envisage une mobilisation de la population sous des formes définies.

De plus, il indique que la dernière réunion sur ce sujet a eu lieu en 2019 et que depuis, ce dossier est au point mort. Il précise que la concession de la station-service Total située au niveau du pont Garigliano prendra bientôt fin, ce qui pourrait permettre d'engager des travaux d'aménagement de la sortie de la pénétrante du Paillon.

En parallèle, les travaux de la ligne de chemin de fer Nice-Breil vont commencer et la ligne sera interrompue à Cantaron. Au-delà de ces travaux, il y a leur coût, en constante augmentation qui risque d'amener à la fermeture de la ligne. Là aussi, il faudra organiser une mobilisation massive des usagers.

Monsieur Luigi Pavone demande quand est prévue la réalisation de la ligne de Tram.

Monsieur le Maire répond que les travaux sont annoncés en 2030. Il précise que là encore il faudrait travailler sur la gratuité des trajets pendulaires et tendre vers une harmonisation des différents tarifs des modes de déplacements collectifs.

Madame Patricia Ratajczak précise qu'effectivement, un effort pourrait être fait à l'instar du département du Nord, où les transports en commun sont gratuits.

2. QUALITE COMPTABLE POUR L'EXERCICE 2022

Monsieur le Maire présente le document transmis par notre conseillère aux décideurs locaux, qui fait apparaître une très bonne qualité comptable.

Il expose que ce document représente le reflet des écritures comptables passées par l'ordonnateur et par le comptable public. La note attribuée à la commune est de 93.33/100 pour 2022 contre 87.50/100 en 2021.

Aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19H45.

Le Maire,

Noël ALBIN